

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 01-407-1930 promulguant le décret du 6 juillet 1929 relatif à l'application aux colonies, du décret du 2S juin 1927 concernant les attributions et le fonctionnement de l'office nationcat du obattant,

n° 01-407-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 octobre 1930

Numéro JO  
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro  
31 octobre 1930

## VISAS

Le Gouverneur p. i de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1841 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 6 juillet 1929 relatif à l'application aux colonies du décret du 28 juin 1927 concernant les attributions et le fonctionnement de l'office national du combattant,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1

— Est promulgué à la colonie la Côte française des Somalis le décret susvisé du 6 juillet 1929 relatif à l'application, aux colonies, du décret du 28 juin 1927 concernant les attributions et le fonctionnement de l'Office national du combattant. Art. 2,  
— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac